

pu le sauver des événements qui allaient se dérouler.
Georges se fessait de plus en plus pressant auprès d'Odette. Il lui proposait de l'emporter, sur un canot, dans un endroit sûr, à la mer, à la nuit, que son divorce était des plus problématiques, mais qu'il n'aurait pas de soucis, les loyers étaient de son côté, et que sa femme le refusait toujours obstinément.
Odette devenait de plus en plus nerveuse. Un jour qu'elle était plus pressante que de coutume, elle demanda à Jacques s'il pourrait, bientôt, lui donner son nom.
— Ça va-t-il de mon nom, mon Petit, puisque je l'ai déjà donné toute ma pensée.
Celle réponse était loin de la satisfaire. Toutefois, elle ne répondit rien, mais à partir de ce moment, sa résolution fut prise. Elle quitterait Jacques qui ne savait lui donner que la misère et irait habiter avec Georges qui ne refusait rien, lui, et se montrerait si doux et si agréable toujours.
Elle le fit. Deux jours plus tard, un soir qui lui paraissait heureux, elle trouva sur sa petite table de travail un laconique billet. Odette l'informait qu'elle partait pour toujours. Il ne la revit plus.
Pendant plusieurs mois, il en souffrit atrocement. Puis, un jour, il se souvint d'Odette. Cinq ans se sont écoulés depuis cette époque, Jacques n'a jamais eu d'autre liaison depuis. Il vivait en misanthrope, il s'est adonné tout entier à la science.
Son labeur acharné, ses succès médicaux déconcertants l'ont conduit rapidement à la notoriété. Il s'est plus particulièrement consacré aux maladies des enfants.
Nombreuses sont les mères qui lui doivent la vie de leurs petits et lorsqu'on parle du docteur Landin, plus d'une larme fugitive s'échappe d'un œil maternel, car bien rares sont les familles où il n'a pas arraché un enfant à la mort.
Un jour qu'il venait de faire sa tournée de visites, une femme vint l'informer qu'un bébé de quatre ans appartenant à sa voisine était très souffrant. Elle ajoutait que le mal venait de le prendre brusquement et que si le secours tardait, l'enfant serait sans doute perdu, car il étouffait déjà.
Aux explications que la femme lui donna, Jacques reconnut la diphtérie. Il partit aussitôt, car il savait que ce terrible mal ne pardonne pas. Si les soins tardent de quelques heures, ils sont souvent inutiles quand le docteur arrive.
On le conduisit dans une misérable mansarde située au sixième étage.
Un lit, deux mauvaises chaises, une table de bois blanc et quelques menus objets en formaient tout l'ameublement. Au bruit qui fit la porte se soulevant, une jeune femme en larmes, assise au chevet, leva la tête.
En reconnaissant celui qui entra, elle eut un sursaut de stupeur.
— Jacques... articula-t-elle, en joignant deux mains anémiées dans un geste de supplication.
— Ouvre l'œil, ouvre l'œil, Jacques, dans sa surprise, ne put en articuler davantage.
— Oh ! s'écria-t-elle.
Un violent combat semblait se livrer dans le cœur de Jacques. Le médecin et l'amant étaient l'un et l'autre.
— Ouvre l'œil, dit-il à la femme, tu es malade, mais ne te laisse pas aller. Tu es malade, mais ne te laisse pas aller. Tu es malade, mais ne te laisse pas aller.
— Un violent combat semblait se livrer dans le cœur de Jacques. Le médecin et l'amant étaient l'un et l'autre.
— Ouvre l'œil, dit-il à la femme, tu es malade, mais ne te laisse pas aller. Tu es malade, mais ne te laisse pas aller. Tu es malade, mais ne te laisse pas aller.

Histoire Courtelineesque D'UN COUP DE REVOLVER

Attaqué par un Chinois qui voulait s'entraîner chez lui, un mineur de Waziers le blessa d'un coup de revolver — On lui dressa procès verbal !

Un drame qui aurait pu avoir des suites mortelles vient de se dérouler à Waziers. Il a été provoqué — comme tant d'autres — par l'imprudence audacieuse d'un de nos Chinois qui n'obéit à rien d'autre que son intérêt et ne compte plus sur les méfaits. C'est le jeune qui a été attaqué.
Voici les faits :
Assiégé par un Chinois
M. Aléid Ledent, 27 ans, mineur, demeurant à Waziers, coronis Notre-Dame, en rentrant chez lui l'autre soir, trouva sa femme malade, malade de peur. Depuis un moment, elle avait caché dans son lit un Chinois. Le jeune avait d'abord fait des signaux avec un drap de lit qu'il brandissait, puis était venu frapper à la porte et aux fenêtres.
Mme Ledent s'était bien gardée d'ouvrir. Le jeune s'efforçait, au moment où revint M. Ledent, de s'introduire dans la maison en enfonçant la porte.
M. Ledent sortit pour faire le tour de son habitation. A ce moment le Chinois, qui s'était glissé, revint en faisant des gestes de menace. M. Ledent lui cria de déguerpir. Le Chinois sembla comprendre et partit lentement.
Une agression :
Un coup de revolver
Au bout d'un moment, M. Ledent entendit un bruit suspect qui provenait de son jardin. Cette fois, il s'arma d'un pistolet automatique et alla voir ce qui se passait dans le jardin.
De nouveau, il tomba sur le Chinois qui s'était introduit dans le jardin en franchissant une clôture.
A la vue de M. Ledent, le jeune fouilla vivement dans sa poche, et tout à coup se précipita sur le mineur, tirant son pistolet automatique avec raison qu'il était en cas de légitime défense. M. Ledent fit feu sur son agresseur qui s'affaissa.
Croyant l'avoir tué, M. Ledent se rendit à la mairie pour faire sa déclaration. Il ramena avec lui le garde de la commune et quelques voisins. Mais en arrivant dans le jardin où s'était déroulé le drame, on ne trouva personne. Le Chinois avait disparu. Une flaque de sang sur le sol montrait cependant que le Chinois avait gégné.

Le jaune a la vie dure !

On se mit aussitôt à la recherche du Chinois. En faisant les environs, on ne tarda pas à le rencontrer sur le chemin qui mène à la gare. Le Chinois avait disparu. Une flaque de sang sur le sol montrait cependant que le Chinois avait gégné.
Un nouvel incendie s'est déclaré hier mardi soir, vers six heures et demie, boulevard Crespel, à Arras, dans une petite habitation qui servait de dépôt à des explosifs. L'explosion démolit une partie de la maison, et les débris de bidons de ces matières inflammables commençaient à voler dans toutes les directions.
A huit heures, le sinistre paraît pouvoir être circonscrit grâce à l'intervention de la troupe. Jusqu'à présent, on n'a pu constater aucun accident de personnes et tout semble se borner à d'importants dégâts matériels.
Si l'incendie avait éclaté la nuit, nous aurions eu certainement à déplorer un véritable désastre. Les secours étaient, en effet, tout à fait insuffisants : une seule pompe était en action, le véhicule faisant complètement défaut, les soldats étaient obligés de se servir de petites lampes de poche pour se guider dans le marécage où ils pataugaient, et il n'existait même pas en apparence, car la police est complètement désorganisée, sans effectif et sans cadres.
On n'a cependant pas d'accidents notables à signaler dans la foule qui s'est rendue aux abords de l'incendie.
Une fois de plus nous signalons la pénurie de matériel d'incendie et l'absence d'une compagnie de sapeurs-pompiers dans notre ville.
Nous espérons que notre nouveau conseil municipal prendra des mesures urgentes afin de faire acheter aux Arrageois l'horreur de l'incendie après l'horreur du bombardement.

LA VENTE DU SUCRE

Comme suite à l'arrêté préfectoral du 17 novembre, réglementant la vente et la consommation du sucre, le Préfet du Nord rappelle :
1. La date du 15 décembre prescrite par l'article 1er dudit arrêté comme dernier délai pour les détenteurs de sucre de faire connaître par les intéressés est reportée au 25 décembre.
Il est bien entendu que seuls les habitants ne possédant pas la carte de ravitaillement sont tenus de faire ces déclarations.
2. Les cartes de sucre seront par les soins de la Préfecture adressées aux Sous-Préfets qui leur remettront directement aux Maires des communes.
3. Le sucre sera fourni par l'Office départemental de ravitaillement.
Les communes faisant partie de la portion libérée du département par l'intermédiaire des Comités d'arrondissement et régionaux désignés par le Préfet du Nord et du Pas-de-Calais, se présentent à la commission de répartition du sucre de Dunkerque.

Les maisons étaient démontables

On a débuté du mois d'octobre, un individu déclarant se nommer M. Plat, ingénieur, venant installer ses bureaux au numéro 39 de la rue Grande-Chaussée, à Lille, et s'adjoint un employé, M. M...
Tandis que M. M... restait occupé au bureau, l'ingénieur venait visiter les régions dévastées du Nord et du Pas-de-Calais, se présentant aux sinistres comme représentant d'une grande-maison de construction de la région.
Il leur offrait des maisons démontables au prix de 4.000 francs transport et installation aux frais de l'acquéreur.
Comme garantie, l'ingénieur se faisait remettre une somme de 300 francs à valoir sur le prix de la maison à livrer.
Beaucoup de personnes se laissèrent prendre et commencent à payer à Plat, des maisons démontables. Mais les jours s'écoulaient et ne voyant rien venir, quelques clients se rendirent à Lille, au bureau de la rue Grande-Chaussée, où ils apprirent que le pseudo-ingénieur n'avait plus reparu au bureau, qu'il n'avait pas de fonds, que des très rares appartitions, depuis le 1er décembre.
Des plaintes furent alors déposées par les victimes contre l'ingénieur escroc dont on ne peut, quant à présent, évaluer le nombre des victimes ni le chiffre des sommes qu'il empocha de cette façon.
D'autre part, la maison dont Plat prétendait mensongèrement être le représentant, ainsi que M. M..., qui n'a jamais reçu d'appointements, ont également porté plainte contre l'ingénieur en fuite.

Arras, sans pompiers est livrée aux flammes

Un nouvel incendie s'est déclaré hier mardi soir, vers six heures et demie, boulevard Crespel, à Arras, dans une petite habitation qui servait de dépôt à des explosifs. L'explosion démolit une partie de la maison, et les débris de bidons de ces matières inflammables commençaient à voler dans toutes les directions.
A huit heures, le sinistre paraît pouvoir être circonscrit grâce à l'intervention de la troupe. Jusqu'à présent, on n'a pu constater aucun accident de personnes et tout semble se borner à d'importants dégâts matériels.
Si l'incendie avait éclaté la nuit, nous aurions eu certainement à déplorer un véritable désastre. Les secours étaient, en effet, tout à fait insuffisants : une seule pompe était en action, le véhicule faisant complètement défaut, les soldats étaient obligés de se servir de petites lampes de poche pour se guider dans le marécage où ils pataugaient, et il n'existait même pas en apparence, car la police est complètement désorganisée, sans effectif et sans cadres.
On n'a cependant pas d'accidents notables à signaler dans la foule qui s'est rendue aux abords de l'incendie.
Une fois de plus nous signalons la pénurie de matériel d'incendie et l'absence d'une compagnie de sapeurs-pompiers dans notre ville.
Nous espérons que notre nouveau conseil municipal prendra des mesures urgentes afin de faire acheter aux Arrageois l'horreur de l'incendie après l'horreur du bombardement.

« Halte là, ou je fais feu ! »

Alors que les habitants de Waziers félicitaient M. Ledent d'avoir pu échapper à l'attaque du Chinois, le gendarmier enquêteur.
M. Ledent, après avoir reconnu la scène, monta à son tour, un pistolet automatique à la main, et se précipita sur le Chinois, qui était en train de fuir. M. Ledent tira deux coups de feu, et le Chinois tomba. On le trouva mort sur le sol.
M. Ledent fut aussitôt arrêté et conduit au poste de police. Il fut interrogé par le gendarmier, et celui-ci lui demanda comment il se trouvait.
— Je me sens bien, dit-il, mais j'ai un peu mal à la tête.
Le gendarmier lui demanda s'il avait vu le Chinois avant qu'il ne se précipitât sur lui.
— Non, dit-il, je ne l'ai vu qu'au moment où il est tombé.
Le gendarmier lui demanda s'il avait vu quelque chose de suspect dans le jardin.
— Non, dit-il, je n'ai rien vu.
Le gendarmier lui demanda s'il avait vu quelque chose de suspect dans le jardin.
— Non, dit-il, je n'ai rien vu.
Le gendarmier lui demanda s'il avait vu quelque chose de suspect dans le jardin.
— Non, dit-il, je n'ai rien vu.

Les élections au conseil d'arrondissement

Dans le statistique officielle communiquée par la Préfecture, il y a lieu de rectifier les résultats suivants :
ARRONDISSEMENT D'AVESNES. — Sont élus : MM. Caron, Bédier, Deromé, Sépulchre, Gillet, Wilfort, Payon, Delhaye, Riche, Dordain, Moutier, M. Roy, déclaré en ballottage, est élu.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — M. Villain, qui avait été signalé comme élu, est mis en ballottage, ainsi que MM. Gonthals et Carroy.
ARRONDISSEMENT DE LILLE. — M. DANSETTE, déclaré élu, est en ballottage.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — Les part, déclaré élu, est en ballottage.

Les élections au conseil d'arrondissement

Dans le statistique officielle communiquée par la Préfecture, il y a lieu de rectifier les résultats suivants :
ARRONDISSEMENT D'AVESNES. — Sont élus : MM. Caron, Bédier, Deromé, Sépulchre, Gillet, Wilfort, Payon, Delhaye, Riche, Dordain, Moutier, M. Roy, déclaré en ballottage, est élu.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — M. Villain, qui avait été signalé comme élu, est mis en ballottage, ainsi que MM. Gonthals et Carroy.
ARRONDISSEMENT DE LILLE. — M. DANSETTE, déclaré élu, est en ballottage.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — Les part, déclaré élu, est en ballottage.

Les élections au conseil d'arrondissement

Dans le statistique officielle communiquée par la Préfecture, il y a lieu de rectifier les résultats suivants :
ARRONDISSEMENT D'AVESNES. — Sont élus : MM. Caron, Bédier, Deromé, Sépulchre, Gillet, Wilfort, Payon, Delhaye, Riche, Dordain, Moutier, M. Roy, déclaré en ballottage, est élu.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — M. Villain, qui avait été signalé comme élu, est mis en ballottage, ainsi que MM. Gonthals et Carroy.
ARRONDISSEMENT DE LILLE. — M. DANSETTE, déclaré élu, est en ballottage.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — Les part, déclaré élu, est en ballottage.

Contre la Taxe de Luxe

On ne peut percevoir un impôt inique dans les régions dévastées

Un impôt inique, est sur le point d'être appliqué dans les régions libérées. Il s'agit de l'application de ce qu'il est convenu d'appeler la « taxe de luxe », mais qui, en réalité, va rejettir sur presque tous les objets de première nécessité.
Qui ne se souvient des promesses solennelles qui nous furent faites à plusieurs reprises : Les régions libérées devaient être exemptées d'impôts pendant plusieurs années, et ce, afin de leur permettre de reconstruire leur industrie détruite et leur commerce anéanti.
Or, voici qu'en ce moment, on prend un moyen détourné pour frapper nos régions d'une sorte d'impôt indirect qui les grèvera lourdement.
La question du principe de l'impôt se trouve ainsi posée. La taxe de luxe est en effet un achèvement de ce qu'il est convenu d'appeler la « taxe de luxe », mais qui, en réalité, va rejettir sur presque tous les objets de première nécessité.
Qui ne se souvient des promesses solennelles qui nous furent faites à plusieurs reprises : Les régions libérées devaient être exemptées d'impôts pendant plusieurs années, et ce, afin de leur permettre de reconstruire leur industrie détruite et leur commerce anéanti.
Or, voici qu'en ce moment, on prend un moyen détourné pour frapper nos régions d'une sorte d'impôt indirect qui les grèvera lourdement.
La question du principe de l'impôt se trouve ainsi posée. La taxe de luxe est en effet un achèvement de ce qu'il est convenu d'appeler la « taxe de luxe », mais qui, en réalité, va rejettir sur presque tous les objets de première nécessité.

CANAILLERIE BOCHE

UN ENGIN EXPLOSIBLE EST DECOUVERT SUR UN WAGON DE MATERIEL RECOVERY

Nous avons maintes fois relaté les accidents déplorables, produits par des explosifs, que laissent les Boches sur le terrain de leurs tristes exploits en pays occupés. De personnes, et notamment d'enfants, furent tués ou mutilés par la déflagration d'obus et plus particulièrement de crânes explosifs, traitreusement laissés par les bandits de race teuton, là où ils savaient qu'ils seraient découverts ? Le nombre en est incalculable.
Ceci, sans tenir compte des sabotage opérés à du matériel que le traité d'armistice les contraignait à nous livrer.
Il ne semble pas, d'ailleurs, que ces malfruits, malgré les avertissements qui leur ont été donnés, ou les répressions qui suivirent leurs agissements, aient renoncé à commettre leurs méfaits.
On en a eu la preuve. Tout dernièrement, d'une partie de l'Allemagne occupée par nos troupes, et à destination d'une grande usine métallurgique lilloise plusieurs wagons de matériel et de machines « récupérés ».
Or sur l'un de ces wagons, on découvrit, heureusement à temps, un engin de guerre qui, en explosant, eût pu tuer un ou plusieurs ouvriers employés au déchargement de ce matériel.
L'autorité militaire compétente ayant été avisée de ce fait, une enquête fut ouverte. Bien qu'on ne saache exactement si l'engin fut déposé sur le wagon boche, au point de départ, ou en cours de route, le chef de l'équipe des travailleurs allemands qui procédaient à son chargement, a été interrogé. On a de bonnes raisons pour croire que cet individu qui est étroitement surveillé en attendant mieux.
Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

C'est le Nord qui paiera

Cette taxe de luxe qui doit être appliquée dans la France entière, pèsera beaucoup plus lourdement sur nous que sur le reste du pays.
Nos populations, en effet, ont besoin de renouveler, pour leur mobilier, qui leur linge ou leur vêtements, ce qui est devenu si cher. Il n'est pas de même dans le Midi et le Centre de la France, et il ressort nettement de ceci que c'est encore le Nord qui a « suer » la bonne galette dont a besoin M. Klotz, l'illustre financier national, qui a fait le jour que si nous n'avions été dans une région non envahie, nous n'aurions pas à supporter cet impôt qui va venir augmenter considérablement nos charges.
Comment la taxe sera appliquée
Le principe de l'application de cette taxe dite « de luxe » est en réalité complètement faussé. Du fait du coût de la marchandise, cette taxe s'applique en effet à tous les objets de première nécessité. Elle sera d'ailleurs appliquée à plusieurs degrés. C'est ainsi que nous verrons certainement un objet payer une première taxe de luxe chez le fabricant, une seconde chez le commerçant en gros, une troisième chez le détaillant et enfin une quatrième par le consommateur. Celui-ci, si chaque taxe est de 20 p. e., aura ainsi vu la marchandise augmenter de 80 p. e. avant de lui être livrée. Ceci est insupportable, et le principe est absolument faux de faire payer à la fois la taxe de luxe et par le producteur et par le consommateur.
L'Union Intersyndicale des groupements commerciaux de l'arrondissement de Lille a vu de près.
Le Syndicat des hôteliers, cafetiers et restaurateurs, dont les membres ont été avisés par le directeur de l'enseignement, d'avoir à payer une taxe de 10 p. e., vient de prendre l'engagement de ne pas appliquer la taxe aux clients et de ne pas payer de taxe. Jusqu'à ce que les dommages de guerre aient été réglés.
Enfin, il y aura, vendredi prochain, une grande réunion protestataire où les commerçants manifesteront leur juste mécontentement.
Comme on le voit, le « Nord » bouge, et ne semble pas décidé à se laisser faire sans protester.
En terminant, signalons encore un petit fait caractéristique. M. Klotz vient de frapper la bière d'une taxe de luxe, mais le vin reste, lui, exempté de toute taxe. Et véritablement, ce petit fait démontre une fois de plus combien notre grand argentier national a de sincère affection pour nos régions dévastées.
V. B.

Le temps est venu, dit-on, de payer nos contributions

LES PERCEPTEURS VONT « COURTOISER » « DELICATEMENT », MAIS FERMEMENT NOUS DEMANDEZ DE L'ARGENT.
Contribuables, il va falloir payer. En effet, le ministre des finances vient d'adresser à tous les percepteurs une circulaire par laquelle il les invite à appliquer des maintenant lois et règlements dans leur rôle de faire ainsi rendre à l'Etat dans les caisses de l'Etat qui en ont le plus grand besoin.
C'en est donc fini avec les invitations courtoises, mais généralement sans effet, que depuis la guerre les services des contributions envoyèrent, et nous avons bien souvent reçu de ces lettres où l'on nous demandait de l'argent sans nous dire que nous devions payer.
C'est donc fini avec ces lettres où l'on nous demandait de l'argent sans nous dire que nous devions payer.

Scène tragique au "Chat Noir"

Après une discussion dans le "Cal'Conc" un consommateur révoquait ses adversaires. Deux femmes sont grièvement blessées

Une scène tragique s'est déroulée cette nuit au sortir du café-concert portant l'enseigne « Au Chat Noir » et situé rue Neuve.
Des consommateurs qui avaient passé une partie de la soirée dans cet établissement se prirent de querelle vers minuit et ils sortirent dans la rue pour discuter.
Tout à coup des coups de feu éclatèrent et deux femmes s'écroulèrent sur le pavé.
L'individu qui avait tiré ces coups de revolver, part aussitôt la fuite avec ceux qui l'accompagnaient.
On releva les blessées et on les transporta au poste de permanence où on constata que l'une d'elles, Marie L. Y., 25 ans, d'origine alsacienne et demeurant place de la Gare, avait été touchée à la tête par une balle.
L'autre femme N... habitant rue des Trois-Couronnes, portait deux blessures, une à l'abdomen, l'autre au bras.
Un docteur, mandé, vint donner ses premiers soins aux blessées, tandis que la police commençait son enquête à l'effet de découvrir l'auteur de cette scène tragique.

Peut-être faudrait-il ne plus manger de viande ?

L'EXPERIENCE DU COQ DEVENU CASTRAT EST UN AVERTISSEMENT

M. Perrier, directeur du Muséum de Paris, a présenté à l'Académie des sciences une note intéressante de M. Pezard, bien connu par ses travaux sur certaines greffes chez le coq et la poule. M. Pezard a cherché à expliquer ce phénomène curieux de la disparition des attributs de sexe male du combattant, et des fonctions de reproduction chez le coq qui nourrit avec de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.
On a demandé à M. Perrier si de telles conclusions étaient acceptables. M. Perrier a répondu que la question n'était pas de savoir si la viande castrée était bonne à manger, mais si elle était bonne à manger.
M. Perrier ne croit pas qu'on doive castrer de s'abstenir de viande, alléguant au sujet de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.
On a demandé à M. Perrier si de telles conclusions étaient acceptables. M. Perrier a répondu que la question n'était pas de savoir si la viande castrée était bonne à manger, mais si elle était bonne à manger.
M. Perrier ne croit pas qu'on doive castrer de s'abstenir de viande, alléguant au sujet de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.

DANS LES P. T. T.

Paris, 16 décembre. — Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Les nominations de M. Perrier, directeur du Muséum de Paris, a présenté à l'Académie des sciences une note intéressante de M. Pezard, bien connu par ses travaux sur certaines greffes chez le coq et la poule. M. Pezard a cherché à expliquer ce phénomène curieux de la disparition des attributs de sexe male du combattant, et des fonctions de reproduction chez le coq qui nourrit avec de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.
On a demandé à M. Perrier si de telles conclusions étaient acceptables. M. Perrier a répondu que la question n'était pas de savoir si la viande castrée était bonne à manger, mais si elle était bonne à manger.
M. Perrier ne croit pas qu'on doive castrer de s'abstenir de viande, alléguant au sujet de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.

Pour rouler carrosse il faut des ouvriers

CEUX DE LOUBAUX-TOURCOING SE SONT MIS EN GREVE

Les ouvriers carrossiers et charbons de Loubaux-Tourcoing et environs se sont mis en grève le 15 décembre, à la suite de la suppression de la prime de rendement de leur organisation et de la signature de la convention présentée par le syndicat du syndicat des sapeurs-pompiers de Loubaux-Tourcoing. Les grévistes ont voté à l'unanimité la démission de leur comité d'administration. Les grévistes ont voté à l'unanimité la démission de leur comité d'administration. Les grévistes ont voté à l'unanimité la démission de leur comité d'administration.

AUX CONSEILS DE GUERRE

ON REPARLE DE RICHARD LE TRAITRE

L'Instruction de l'affaire Richard tire à sa fin. Il ne reste plus à entendre que deux ou trois témoins pour que soit définitivement clos le dossier de ce traître. Les juges dans le courant du mois de février prochain.
VANDAELE ET LES HUNS
Vandaele Henri de Lenoir a subi hier un nouvel interrogatoire. Les juges ont interrogé les témoins dans lesquels il entra au service des Ecclésiastiques de la gare, comme garde-train pendant l'occupation. Il eut également à expliquer ses relations avec un autre homme qui se nomme Richard. On sait qu'il est inculpé d'avoir dénoncé certains jeunes gens, qui devaient se rendre en France, pour les faire enrôler dans l'armée allemande.
ENCORE UN TRAFICANT D'OP
A la suite de l'interrogatoire de Durand dont nous avons parlé précédemment, le 1er Conseil de guerre a ordonné l'arrestation de M. Desrousseaux, 47 ans, propriétaire à Mors-Breuzé, inculpé de trafic d'opium, qui a été incarcéré hier soir à la citadelle.
DEUX NOUVEAUX PENSIONNAIRES
Les nommés Valère Gustave, garde-champêtre de Neuville-en-Terrain et Gérard Henri, 15 ans, à Avesnes, ont été nommés pensionnaires. Ils ont été écroués hier à la citadelle pour intelligences avec l'ennemi.
ON LIBERE DES BOCHES
Le directeur d'usine Everbecq, Ernest de Spro (Palaillon) a été libéré. Les juges ont ordonné la libération de trois autres Boches, qui ont été écroués hier à la citadelle pour intelligences avec l'ennemi.

LILLE

Après une discussion dans le "Cal'Conc" un consommateur révoquait ses adversaires. Deux femmes sont grièvement blessées

Une scène tragique s'est déroulée cette nuit au sortir du café-concert portant l'enseigne « Au Chat Noir » et situé rue Neuve.
Des consommateurs qui avaient passé une partie de la soirée dans cet établissement se prirent de querelle vers minuit et ils sortirent dans la rue pour discuter.
Tout à coup des coups de feu éclatèrent et deux femmes s'écroulèrent sur le pavé.
L'individu qui avait tiré ces coups de revolver, part aussitôt la fuite avec ceux qui l'accompagnaient.
On releva les blessées et on les transporta au poste de permanence où on constata que l'une d'elles, Marie L. Y., 25 ans, d'origine alsacienne et demeurant place de la Gare, avait été touchée à la tête par une balle.
L'autre femme N... habitant rue des Trois-Couronnes, portait deux blessures, une à l'abdomen, l'autre au bras.
Un docteur, mandé, vint donner ses premiers soins aux blessées, tandis que la police commençait son enquête à l'effet de découvrir l'auteur de cette scène tragique.

Peut-être faudrait-il ne plus manger de viande ?

L'EXPERIENCE DU COQ DEVENU CASTRAT EST UN AVERTISSEMENT

M. Perrier, directeur du Muséum de Paris, a présenté à l'Académie des sciences une note intéressante de M. Pezard, bien connu par ses travaux sur certaines greffes chez le coq et la poule. M. Pezard a cherché à expliquer ce phénomène curieux de la disparition des attributs de sexe male du combattant, et des fonctions de reproduction chez le coq qui nourrit avec de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.
On a demandé à M. Perrier si de telles conclusions étaient acceptables. M. Perrier a répondu que la question n'était pas de savoir si la viande castrée était bonne à manger, mais si elle était bonne à manger.
M. Perrier ne croit pas qu'on doive castrer de s'abstenir de viande, alléguant au sujet de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.

DANS LES P. T. T.

Paris, 16 décembre. — Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Les nominations de M. Perrier, directeur du Muséum de Paris, a présenté à l'Académie des sciences une note intéressante de M. Pezard, bien connu par ses travaux sur certaines greffes chez le coq et la poule. M. Pezard a cherché à expliquer ce phénomène curieux de la disparition des attributs de sexe male du combattant, et des fonctions de reproduction chez le coq qui nourrit avec de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.
On a demandé à M. Perrier si de telles conclusions étaient acceptables. M. Perrier a répondu que la question n'était pas de savoir si la viande castrée était bonne à manger, mais si elle était bonne à manger.
M. Perrier ne croit pas qu'on doive castrer de s'abstenir de viande, alléguant au sujet de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.

Pour rouler carrosse il faut des ouvriers

CEUX DE LOUBAUX-TOURCOING SE SONT MIS EN GREVE

Les ouvriers carrossiers et charbons de Loubaux-Tourcoing et environs se sont mis en grève le 15 décembre, à la suite de la suppression de la prime de rendement de leur organisation et de la signature de la convention présentée par le syndicat du syndicat des sapeurs-pompiers de Loubaux-Tourcoing. Les grévistes ont voté à l'unanimité la démission de leur comité d'administration. Les grévistes ont voté à l'unanimité la démission de leur comité d'administration. Les grévistes ont voté à l'unanimité la démission de leur comité d'administration.

AUX CONSEILS DE GUERRE

ON REPARLE DE RICHARD LE TRAITRE

L'Instruction de l'affaire Richard tire à sa fin. Il ne reste plus à entendre que deux ou trois témoins pour que soit définitivement clos le dossier de ce traître. Les juges dans le courant du mois de février prochain.
VANDAELE ET LES HUNS
Vandaele Henri de Lenoir a subi hier un nouvel interrogatoire. Les juges ont interrogé les témoins dans lesquels il entra au service des Ecclésiastiques de la gare, comme garde-train pendant l'occupation. Il eut également à expliquer ses relations avec un autre homme qui se nomme Richard. On sait qu'il est inculpé d'avoir dénoncé certains jeunes gens, qui devaient se rendre en France, pour les faire enrôler dans l'armée allemande.
ENCORE UN TRAFICANT D'OP
A la suite de l'interrogatoire de Durand dont nous avons parlé précédemment, le 1er Conseil de guerre a ordonné l'arrestation de M. Desrousseaux, 47 ans, propriétaire à Mors-Breuzé, inculpé de trafic d'opium, qui a été incarcéré hier soir à la citadelle.
DEUX NOUVEAUX PENSIONNAIRES
Les nommés Valère Gustave, garde-champêtre de Neuville-en-Terrain et Gérard Henri, 15 ans, à Avesnes, ont été nommés pensionnaires. Ils ont été écroués hier à la citadelle pour intelligences avec l'ennemi.
ON LIBERE DES BOCHES
Le directeur d'usine Everbecq, Ernest de Spro (Palaillon) a été libéré. Les juges ont ordonné la libération de trois autres Boches, qui ont été écroués hier à la citadelle pour intelligences avec l'ennemi.

LILLE

Après une discussion dans le "Cal'Conc" un consommateur révoquait ses adversaires. Deux femmes sont grièvement blessées

Une scène tragique s'est déroulée cette nuit au sortir du café-concert portant l'enseigne « Au Chat Noir » et situé rue Neuve.
Des consommateurs qui avaient passé une partie de la soirée dans cet établissement se prirent de querelle vers minuit et ils sortirent dans la rue pour discuter.
Tout à coup des coups de feu éclatèrent et deux femmes s'écroulèrent sur le pavé.
L'individu qui avait tiré ces coups de revolver, part aussitôt la fuite avec ceux qui l'accompagnaient.
On releva les blessées et on les transporta au poste de permanence où on constata que l'une d'elles, Marie L. Y., 25 ans, d'origine alsacienne et demeurant place de la Gare, avait été touchée à la tête par une balle.
L'autre femme N... habitant rue des Trois-Couronnes, portait deux blessures, une à l'abdomen, l'autre au bras.
Un docteur, mandé, vint donner ses premiers soins aux blessées, tandis que la police commençait son enquête à l'effet de découvrir l'auteur de cette scène tragique.

Peut-être faudrait-il ne plus manger de viande ?

L'EXPERIENCE DU COQ DEVENU CASTRAT EST UN AVERTISSEMENT

M. Perrier, directeur du Muséum de Paris, a présenté à l'Académie des sciences une note intéressante de M. Pezard, bien connu par ses travaux sur certaines greffes chez le coq et la poule. M. Pezard a cherché à expliquer ce phénomène curieux de la disparition des attributs de sexe male du combattant, et des fonctions de reproduction chez le coq qui nourrit avec de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.
On a demandé à M. Perrier si de telles conclusions étaient acceptables. M. Perrier a répondu que la question n'était pas de savoir si la viande castrée était bonne à manger, mais si elle était bonne à manger.
M. Perrier ne croit pas qu'on doive castrer de s'abstenir de viande, alléguant au sujet de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.

DANS LES P. T. T.

Paris, 16 décembre. — Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Les nominations de M. Perrier, directeur du Muséum de Paris, a présenté à l'Académie des sciences une note intéressante de M. Pezard, bien connu par ses travaux sur certaines greffes chez le coq et la poule. M. Pezard a cherché à expliquer ce phénomène curieux de la disparition des attributs de sexe male du combattant, et des fonctions de reproduction chez le coq qui nourrit avec de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.
On a demandé à M. Perrier si de telles conclusions étaient acceptables. M. Perrier a répondu que la question n'était pas de savoir si la viande castrée était bonne à manger, mais si elle était bonne à manger.
M. Perrier ne croit pas qu'on doive castrer de s'abstenir de viande, alléguant au sujet de la viande castrée que l'élément mâle qui ornée avait pour conséquence d'atrophier les glandes mâles du coq et que les phénomènes constatés dans la dépendance d'une véritable castration que aux mâles de la poule qui résultait de cette alimentation anormale.

Pour rouler carrosse il faut des ouvriers

CEUX DE LOUBAUX-TOURCOING SE SONT MIS EN GREVE

Les ouvriers carrossiers et charbons de Loubaux-Tourcoing et environs se sont mis en grève le 15 décembre, à la suite de la suppression de la prime de rendement de leur organisation et de la signature de la convention présentée par le syndicat du syndicat des sapeurs-pompiers de Loubaux-Tourcoing. Les grévistes ont voté à l'unanimité la démission de leur comité d'administration. Les grévistes ont voté à l'unanimité la démission de leur comité d'administration. Les grévistes ont voté à l'unanimité la démission de leur comité d'administration.